

LE STAGIAIRE

Nom de naissance : Nom maritale :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Tel. : Port. :

E-mail :

Diplôme le plus élevé et date d'obtention :

Lieu de naissance :

Statut : Salarié d'exploitation agricole Prestataire de services
Précisez : opérateur encadrant *Précisez :* opérateur encadrant
 Exploitant contributeur VIVEA (*) Autre :

(*) actifs non salariés, chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires relevant du régime agricole, et à jour de leur contribution formation collectée par la MSA.

Vos fonctions :

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Nom du responsable (si différent du stagiaire) :

Adresse :

CP : Ville :

Tel. : Fax. :

E-mail : Nbre de salariés :

N° SIRET :

Type de production : Vigne - Nbre d'ha : coopérateur
 Grandes cultures - Type : Surface :
 Elevage - Type : Taille du troupeau :

 Autre :

Organisme collecteur des fonds de formation de l'entreprise pour le stagiaire inscrit :

LA FORMATIONIntitulé du stage : **Certificat Individuel CERTIPHYTO catégorie :**

Lieu : Dates :

Possibilité de prendre un repas sur place : OUI NON

Vos attentes sur ce stage :

Fait à, Le

Pour la MFR du Libournais
Céline RICHARD - Directrice
Signature et cachet de l'établissement

Pour
Signature et cachet de l'entreprise

Bulletin d'inscription à nous retourner dans les meilleurs délais

Ce document vaut contrat simplifié de formation professionnelle,
un exemplaire vous sera adressé avec la convocation à la formation.

MAISON FAMILIALE RURALE DU LIBOURNAIS**2 Tour Blanche - 33 230 LES EGLISOTTES ET CHALAURES****Tél. 05 57 69 51 58 - Fax. 05 57 49 52 80****Courriel : mfr.Libournais@mfr.asso.fr - Web : www.mfr-libournais.com****REUSSIR autrement**

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent aux actions de formation Certificat Individuel CERTIPHYTO organisées par la Maison Familiale Rurale du Libournais sous l'habilitation de la Fédération Régionale MFR Aquitaine.

2 - Inscription

Le bulletin d'inscription doit nous parvenir complété et signé au plus tard 15 jours avant la date de démarrage de la formation :

- si vous êtes exploitant : vous devez vérifier que vous êtes bien contributeur VIVEA sur votre appel à cotisation. Dans le cas contraire, nous contacter pour vérifier votre statut.

Le présent bulletin d'inscription vaut pour contrat simplifié de la formation professionnelle.

Un minimum de 7 participants est nécessaire pour permettre l'ouverture de la session de formation.

L'inscription vous sera confirmée par courrier, après étude de votre demande. Celle-ci vaudra convocation à la formation et sera accompagnée de la copie du présent bulletin ainsi que des modalités de la formation.

3 - Conditions financières

Les frais de formation, correspondant aux coûts pédagogiques, sont pris en charge par les organismes collecteurs agréés sauf en cas d'absences (Cf. Article 4).

Dans le cas de non prise en charge par un organisme collecteur, un devis vous sera proposé.

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du participant.

4 - Financement de la formation

La Fédération Régionale des MFR Aquitaine-Limousin a en charge le dépôt de la demande de conventionnement auprès des organismes collecteurs. Une fois la demande validée par VIVEA, la prise en charge est effective pour le stagiaire sous réserve que l'entreprise soit à jour de ses cotisations.

Certaines formations peuvent également bénéficier d'un soutien financier européen (FSE ou FEADER) appelé par les organismes collecteurs de fonds.

Les entreprises, cotisants à un autre organisme collecteur agréé, doivent se référer aux conditions de prise en charge qui leur sont propres.

5 - Absences

L'inscription correspond à un engagement moral et financier. La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable pour l'obtention du Certificat Individuel CERTIPHYTO.

Toute absence due à un cas de force majeure reconnu sera facturée au prorata des heures réalisées. Pour toutes autres absences, l'intégralité de la formation sera due.

6 - Report / Annulation

La MFR du Libournais se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation selon les conditions d'inscription ci-dessus.

Dans ce cas, aucune indemnité ne peut être demandée.

7 - Dédit / Abandon

Les désistements devront être signalés à la MFR du Libournais et confirmés par écrit (lettre ou fax) au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Au-delà de ce délai, les annulations (sauf cas de force majeure reconnu) feront l'objet d'une facturation équivalente à 25 % du prix du stage.

8 - Règlement

Toutes sommes dues à la MFR du Libournais devront être réglées dès réception de la facture.

9 - Litiges

Si une contestation ou un différent ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal de Libourne sera seul compétent pour régler le litige.